



TEXTE ADOPTÉ n° 701  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 mars 2016

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole relatif à  
la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail  
sur le travail forcé, 1930.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure  
accélérée, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 630 (2014-2015), 317, 318 et T.A. 74 (2015-2016).*

*Assemblée nationale : 3454 et 3573.*

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole relatif à la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé, 1930, adopté à Genève le 11 juin 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mars 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3454.

ISBN 979-2-11-135186-8



9 782111 351868

ISSN 1240 - 8468